## Autorisations permanentes

|  |  |
| --- | --- |
| Réf doc.  | ARC/PROVISEUR/AUT-PERMANENTES/2020/001 |
| Pour télécharger le document  |  |

|  |
| --- |
| L'élève est autorisé à :PENDANT L’ANNÉE SCOLAIRE :🗸 Arriver plus tard à l'école et à rentrer plus tôt à la maison en fin de journée: - en cas d'étude régulière, Oui – Non (1) - en cas d'étude occasionnelle. Oui – Non (1)En cas de retour anticipé, l'élève indiquera le motif de sortie ainsi que la date et l'heure de sortie en page 152 ou 150 du journal de classe (sorties autorisées exceptionnelles); celui-ci sera visé par l'éducateur. Toute fraude par rapport à l'autorisation permanente des parents décharge l‘Athénée de toute responsabilité et sera sévèrement sanctionnée.Sauf autorisation de la Direction, l’élève ne pourra quitter l’Athénée plus d’une heure avant la fin de l’horaire normal.PENDANT LES EXAMENS :🗸 Rentrer plus tôt à la maison lorsqu'il termine un examen avant l'heure prévue. Oui – non (1)[Attention : il faut savoir que pour chaque examen, l’élève doit obligatoirement être présent pendant les ¾ du temps prévu à l’horaire.]🗸 Quitter l’établissement entre l’examen écrit et oral. Oui – non (1)Remarque : Les études régulières sont celles prévues à l'horaire, les études occasionnelles sont celles résultant par exemple de l'absence d'un professeur.Ces autorisations déchargent l'Athénée de toute responsabilité en dehors de l’établissement et de ses abords. |

|  |
| --- |
| Talon à compléter en MAJUSCULES UNIQUEMENTJe, soussigné(e) ............................................ ........................………………………………........Père, mère, tuteur[[1]](#footnote-1)De l'élève .............. ........................................................................….........De la classe de ......... [[2]](#footnote-2)Domicilié : * Rue : ……………………………………………………………………………………………………………
* N° : ………………….
* Code postal – Commune : …………………………………………………………………………..
* Tél. :

Déclare, par la présente, accorder les autorisations permanentes figurant ci-dessus et déclare adhérer au règlement particulier de l'Athénée Royal de Chênée. |
| Date | Signature |

1. Biffer les mentions inutiles [↑](#footnote-ref-1)
2. Par exemple 5B [↑](#footnote-ref-2)